



## Vie de Quartier

### Saint-Liguaire

27/03/2024

\*\*\*\*\*

26 personnes présentes dont le co-président habitant, Franck PICARD, le co-président élu, Guillaume JUIN, l'adjoint du Maire à la vie participative, Philippe TERRASSIN, le conseiller municipal, Hugo PASQUET-MAULINARD, l'adjoint au Maire à l'Espace Public Dominique SIX et Karl BRETEAU conseiller municipal délégué à la coopération citoyenne.

Présents ayant émargés : Tanguy ARNAUD, Patrick DESBOIS, Patrick FAZILLEAU, Christian GADIOU, Marie LABOMME (représentante du CSC de part et d'autre), Styven POULIGO, Maryse TALON, Patrick VEILLON, Pascaline VIOLLEAU, Chantal MATHIEU et Philippe ROUSSEAU.

La responsable et la coordinatrice du service Vie Participative, Irene TOSI et Maëlle ROBERT.

Excusée : la conseillère déléguée à la prévention et à la lutte contre l'isolement et développement de la fraternité Lydia ZANATTA

#### Ordre du jour

1. Jumelage ANJCA
2. Présentation IIBSN
3. Animation 2024
4. Les projets sur le quartier
4. Atelier du Lab

Temps d'échanges

\*\*\*\*\*

## 1. Jumelage avec l'ANJCA



ASSOCIATION NIORTAISE POUR LE JUMELAGE  
ET LA COOPERATION COVE ATAKPAME NIORT

L'ANJCA est une association loi 1901. Connue pour le salon des couleurs qu'elle a longtemps animé sur Niort, Créée en 1986 pour mettre en œuvre le jumelage entre les villes de NIORT et d'ATAKPAME au TOGO conclu en 1958, étendu en 2006 à la ville de COVE au BENIN. L'association a pour but de promouvoir une coopération au service du développement local dans les domaines de l'assainissement, de la santé, de l'éducation de la formation, de l'économie, du social, de la culture et des sports.



EDUCATION



ACTION ECONOMIQUE



Depuis 2012, l'association a investie 560 000 euros pour les villes jumelles. Les investissements se font en concertation permanente avec les associations homologues à ATAKPAME et COVE et les villes jumelées, qui participent à hauteur de 15 % au financement des investissements.

A Cove en 2023, l'association a permis :



- L'installation de poubelles dans une partie des écoles primaires
- L'achat de livres pour la bibliothèque

L'ANJCA organise également depuis 2022 un concert Gospel dont les profits vont au financement de ses actions.

**LE CONCERT 2024 se déroulera le 24 Mars, Espace Tartalin à AIFFRES avec le groupe « La puce à l'oreille » et le conservatoire NIORT AGGLO.**

L'association s'implique également dans la vie de la ville en participant à la journée mondiale de nettoyage et Pic'Assos.

L'ANJCA c'est donc :

- 70 adhérents,
- Un conseil d'administration de 10 membres qui se réunit tous les mois,
- Une association qui assure la relation avec les villes jumelles et ses associations homologues pour la préparation et la gestion des projets
- Des voyages réguliers des délégations sur place

L'association a besoin de bénévoles et de nouveaux adhérents. Vous pouvez contacter la structure via ces différents canaux de communication, l'adhésion est de 25€ :



## ACTEURS DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

### REJOIGNEZ NOUS !

#### S'informer

**SITE WEB**  
[anjcaniort/  
wixsite.com/  
anjca](http://anjcaniort/wixsite.com/anjca)

**LA LETTRE DES  
ADHERENTS**  
(trimestrielle)

**FACEBOOK**  
**ANJCA NIORT**

#### Prendre contact

**MAIL**  
[anjca.niort@free.fr](mailto:anjca.niort@free.fr)

**Maison des associations**  
12 rue Joseph Cugnot  
79000 NIORT  
05 49 090712

## 2. Présentation IIBSN

Présentation faite par Séverine BOGNER et Gilles CHOURRE, responsables de la navigation fluviale, sur le recensement des occupations du domaine public en bord de Sèvre et Seveau.



**DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**  
Réglementation - Définition



# Présentation de l'IIBSN

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise est **un établissement public territorial** créé et financé par les **Départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.**

**Propriétaire et gestionnaire** du Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autises et du Mignon, elle a pour mission



**Domaine Public Fluvial (DPF)**

Occupation domaniale, navigation, pêche



**Barrages, écluses et gestion de l'eau**



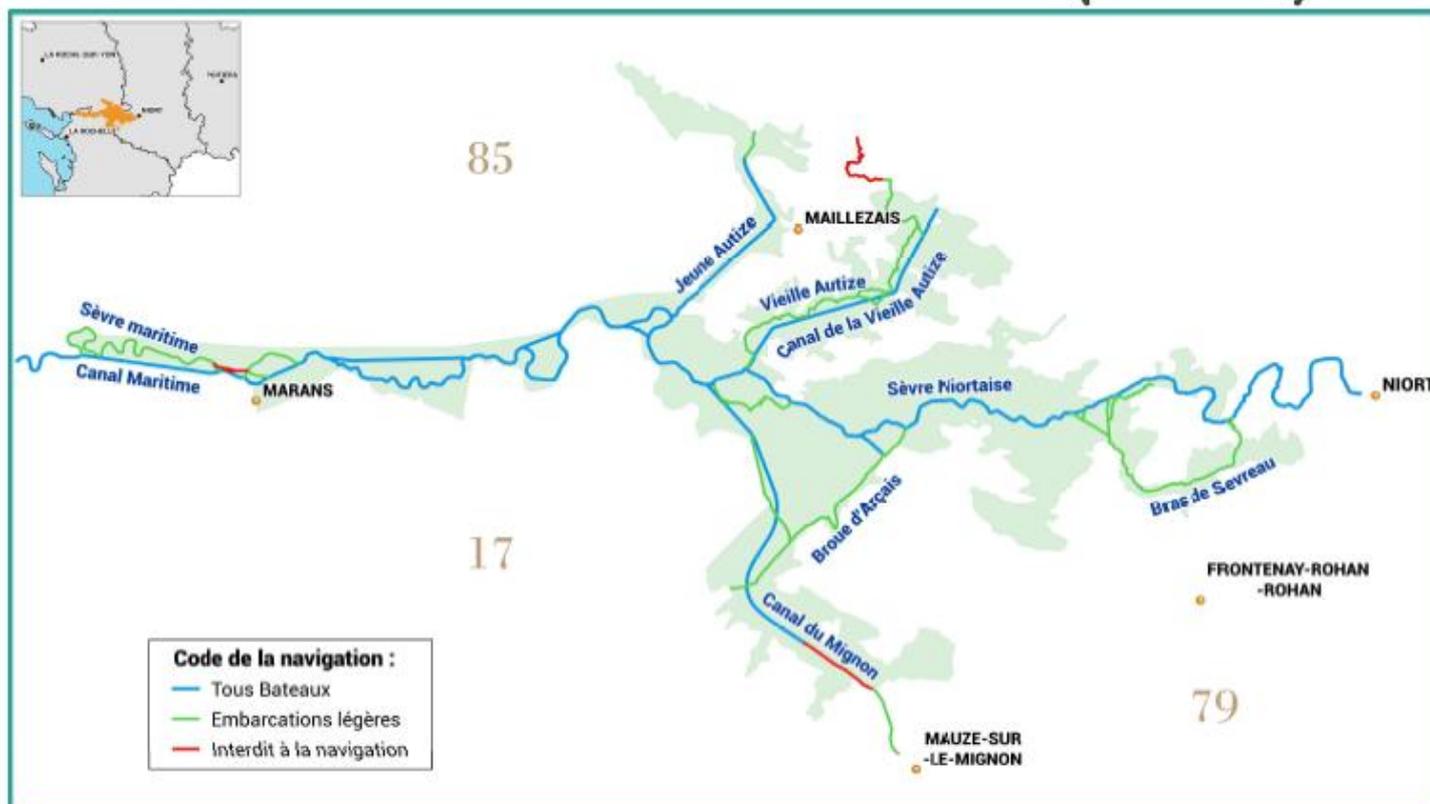
**Entretien du fleuve et de son patrimoine**



**Ingénierie, planification territoriale**

(SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, contrats territoriaux...)

## Domaine Public Fluvial (DPF)



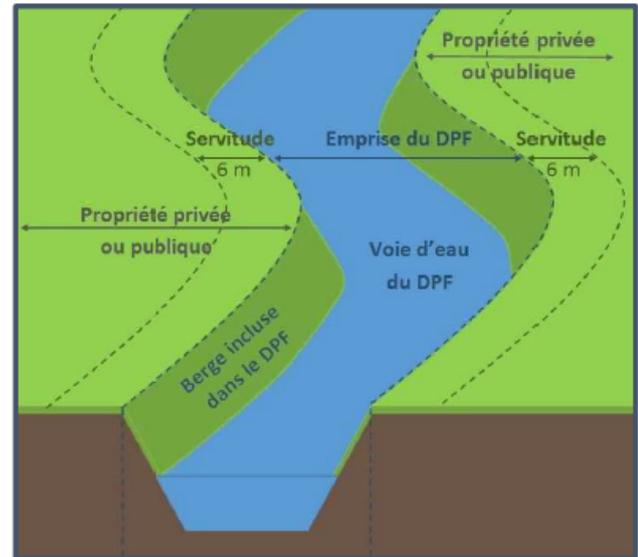
# Définition du Domaine Public Fluvial

Depuis 1808, la **Sèvre Niortaise à l'origine**, le Canal et la Rivière de la **Vieille Autise**, le Canal de la **Jeune Autise**, le Canal du **Mignon** et plusieurs autres voies d'eau connectées font partie du **Domaine Public Fluvial**.

Cette **propriété publique** comporte **le lit de la rivière et ses berges** jusqu'au niveau de débordement des eaux (article L2111-9 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Dans le cadre des lois de décentralisation, le **Domaine Public Fluvial** de la Sèvre Niortaise et de ses affluents **a été transféré** par l'État au bénéfice de l'I.I.B.S.N. le **1<sup>er</sup> janvier 2014**.

Les limites du **Domaine Public Fluvial ne sont pas fixes**. Elles évoluent en fonction de la **mobilité** du cours d'eau dans son lit majeur (érosion ou sédimentation).



# Police de conservation du Domaine



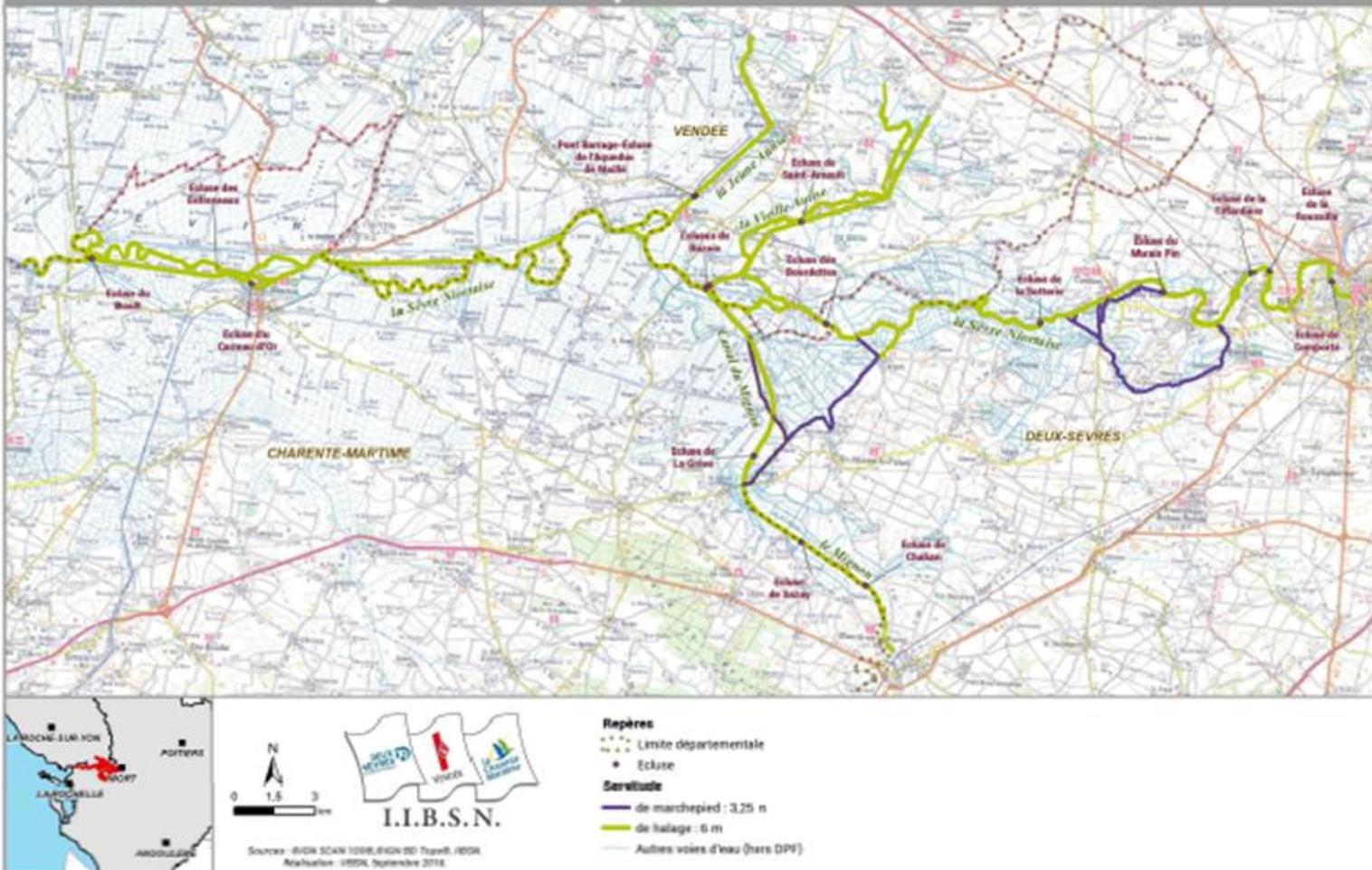
# Les servitudes liées au DPF

Les propriétés riveraines du Domaine Public Fluvial sont grevées de servitudes de halage et de marchepied (articles L2131-1 à L2131-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et article 3 du Décret Impérial n°5433 du 29 mai 1808).

Les servitudes de halage, larges de 6 mètres, et celles de marchepied (3,25 m) doivent être libres de tout obstacle (arbre, clôture, construction). Elles permettent l'accès libre aux promeneurs, aux pêcheurs à pied, aux véhicules de l'IIBSN et aux secours.

Sur quelques voies d'eau du DPF, seule la servitude de marchepied s'applique : Bras de Sevreau, Conches Bergère, de la Repentie et de la Trigale, Canal de Coulon à la Garette, Bief Biffour, Broue d'Arçais, Vieux Mignon, Ceinture près de la Sotterie.

## Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise et ses affluents - Les servitudes de halage et de marchepied



# L'occupation du DPF

Tout travail, toute installation sur le **Domaine Public Fluvial** est **soumis à autorisation** (articles L2122-1 et L2124-8 du Code Général de la Propriété des Personne Publique).

Celle-ci est **précaire et révocable** (articles L2122-2 et L2122-3 du Code Général de la Propriété des Personne Publique).

Cette autorisation domaniale est délivrée par l'IIBSN à travers un arrêté portant autorisation de travaux ou d'occupation temporaire, d'une durée maximale de 5 ans (renouvelable).

Les modalités d'occupation du DPF sont fixées par le Règlement de Gestion du Domaine de la Sèvre Niortaise, des Autises et du Mignon.

*Toute occupation ou utilisation du Domaine Public Fluvial est soumise au paiement d'une redevance domaniale. Cette redevance est la contrepartie à l'usage privatif du domaine public.*

*Le montant de cette redevance est fixé par le Règlement de Gestion du Domaine de la Sèvre Niortaise, des Autises et du Mignon. Elle est fonction de la nature de l'occupation. Dans certains cas, il peut y avoir une exonération de redevance (amarrage de barque, installation publique communale, ...).*

0000A : Ponton

0000B : Descente



# La régularisation des installations illicites sur le DPF

Constatant qu'il existait sur le **Domaine Public Fluvial** de **nombreuses installations illicites** et **peu d'installations autorisées**, l'IIBSN entreprend depuis 2014 des **opérations de recensement** et de **régularisation** des installations.

Cette démarche se justifie par la **volonté d'assurer un traitement équitable** des usagers du **Domaine Public Fluvial** conformément aux **lois en vigueur**, de **maîtriser l'occupation du Domaine** pour éviter les **occupations excessives non-respectueuses** de l'environnement et de la **qualité paysagère**, **d'assurer la sécurité** des usagers du **Domaine Public Fluvial**.

Ces campagnes de recensement et régularisation se font par tronçon :

- 2014 : Marans
- 2014 : Coulon, Sansais-la-Garette et le Vanneau-Irleau
- 2015 : Damvix, Maillé et Arçais
- 2016 / 2017 : Maillé, Vix, La Ronde et Taugon
- 2017 / 2018 : le Mazeau, le Vanneau-Irleau, Arçais, Benet, Coulon
- 2024 : Niort, Magné



# La régularisation des installations illicites sur le DPF

Un affichage au droit de chaque installation illicite sera mis en place avant l'hiver 2024.

Il invite chaque usager de ces installations à contacter l'IIBSN pour obtenir des renseignements sur la démarche de régularisation quand elle est possible. Un rendez-vous sur site est systématiquement organisé avec un agent.

Les usagers d'installation illicites sont invités à respecter le délai indiqué pour entreprendre ces démarches.

Passé ce délai, les installations sans maître seront considérées à l'abandon et seront supprimées du DPF.



# La régularisation des installations illicites sur le DPF

Les usagers d'installations régularisées recevront :

- un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du DPF
- une plaque d'immatriculation avec le numéro de référence de l'AOT à installer sur l'installation
- du trésor public un titre exécutoire pour le paiement de la redevance chaque année

Les AOT délivrées entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.





## Questions diverses



L'IIBSN existe depuis environ 35 ans et est un gestionnaire pour le compte de l'état dont la présidente est Madame VACHON. Le domaine fluvial a été créé sous Napoléon.

La police de conservation du domaine s'occupe principalement des autorisations temporaires d'occupation mais aussi des panneaux de navigation.

Le public s'interroge sur la grandeur et l'inesthétisme des panneaux. L'IIBSN répond qu'ils mettent en place des panneaux normalisés, les dimensions sont nationales.

Le public indique qu'il faudrait peut-être faire évoluer les choses et penser aussi à la beauté du site qui est terni par ces panneaux de navigation.

Les droits et les devoirs sont partagés entre les propriétaires et l'Etat.

En amont du Port Boinot, le statut de la Sèvre est privé alors que les 183 km restant en aval sont de statut public.

A la question, que peut-on faire sur la servitude de 6 m qui borde le fleuve ?

L'IIBSN répond que la servitude doit être libre de passage pour les piétons mais aussi qu'il ne faut ni planter ni construire sur cette zone. De plus, les propriétaires riverains doivent entretenir la servitude mais ce n'est pas toujours possible au niveau de l'accès aussi parfois, l'IIBSN se substitue à eux.

Le recensement à Niort se fera de mai à fin juin 2024, l'occupation privée sur le domaine public doit être soumise à autorisation en aval du port Boinot. Les autorisations sont précaires et révocables.

La police de conservation du territoire va parcourir le fleuve et enverra un avis d'installation à toutes les personnes qui ne sont pas en conformité afin de régulariser la situation. Ils auront entre 4 à 6 mois pour prendre une décision :

- S'ils acceptent la régularisation, ils recevront une plaque d'immatriculation ainsi qu'une redevance.

A titre d'information, un ponton d'environ 3m<sup>2</sup> représente une redevance de 76€ à l'année.

Sinon une barque pour les particuliers reste gratuite (l'IIBSN demande juste de répertorier les barques afin de pouvoir les ramener aux propriétaires en cas de crue).

La réglementation existe car le domaine est public et navigable.

Le public demande si les pontons vétustes seront détruits et les endroits de chemin de halage réouverts ? Les pontons non régularisés seront en effet détruits sauf s'ils sont trop bétonnés et dans ce cas, les constructions deviendront publiques.

Quelles sont les restrictions et les limites pour les bateaux qui peuvent naviguer sur le fleuve ? il y a une limite de gabarit et la puissance est régulée par les panneaux de limite de vitesse.

Un groupe d'acteurs de quartier souhaiterait rendre accessible le chemin de halage gauche au niveau de la Tiffardière. Ils souhaitent savoir s'ils peuvent se rapprocher de l'IIBSN pour voir ensemble les faisabilités. L'IIBSN est ravi de voir de telle initiative et il faudra en effet s'accorder avec eux sur la gestion.

Voici deux contacts pour joindre l'IIBSN :

[contact@sevre-niortaise.fr](mailto:contact@sevre-niortaise.fr)

[gestion.domaine@sevre-niortaise.fr](mailto:gestion.domaine@sevre-niortaise.fr)

### 3. Animations 2024

#### ➤ La journée festive du dimanche 5 mai à la ferme de Chey de 10h à 16h30



10H = ouverture du marché

12H à 14H = apéro concert avec Joks et restauration Yaka Yalé

14h à 16h30 = poney, structure gonflable, jeux en bois

+ les épreuves : jeux de la grenouille, course relais, course en sac, tir au but, basket, concours de dessin, quizz.

16h30 = remise du trophée / moment convivial

Les associations présentes seront la Rousse, l'APE, le CSC de Part et d'Autre.

### ➤ Conférence à programmer

Après la réussite de l'édition 2023 sur le harcèlement scolaire, les acteurs de quartier souhaitent programmer une nouvelle conférence sur une autre thématique.

### ➤ Atelier biodiversité :

Des ateliers lombricompostage, troc plantes, information sur le compostage, le broyage, le jardinage au naturel seront programmés le 29 septembre lors du prochain marché de producteurs sous le sapin à côté de l'aire intergénérationnelle.

Dominique SIX propose de demander au service de l'agglomération s'ils peuvent mettre à disposition la maison zéro déchets qui est une protente/barnum à l'intérieur de laquelle sont expliqués les bons gestes pour avoir la maison avec le moins de déchets possible.

## 4. Les projets sur le quartier

### Point d'étape sur l'action de la Ville pour les travaux de reprise de l'église

- L'étude de la structure de l'Eglise Saint Liguairé a été effectuée
- La présentation du rapport de M. GAUTHIER architecte du patrimoine a été faite à la mairie
- L'étude doit maintenant être analysée et partagée avec les élus et les représentants de la Paroisse. Au vu des éléments, la paroisse décidera de la tenue des cultes à venir.



### Stade des Gardoux

- Terrain synthétique : les travaux devraient débuter début juin pour une fin de travaux mi-septembre
- L'éclairage en Led du terrain sera installé
- Les vestiaires seront désamiantés
- La piste sera également reprise

Une personne du public indique qu'il manque de l'éclairage et du parking à la sortie du stade.

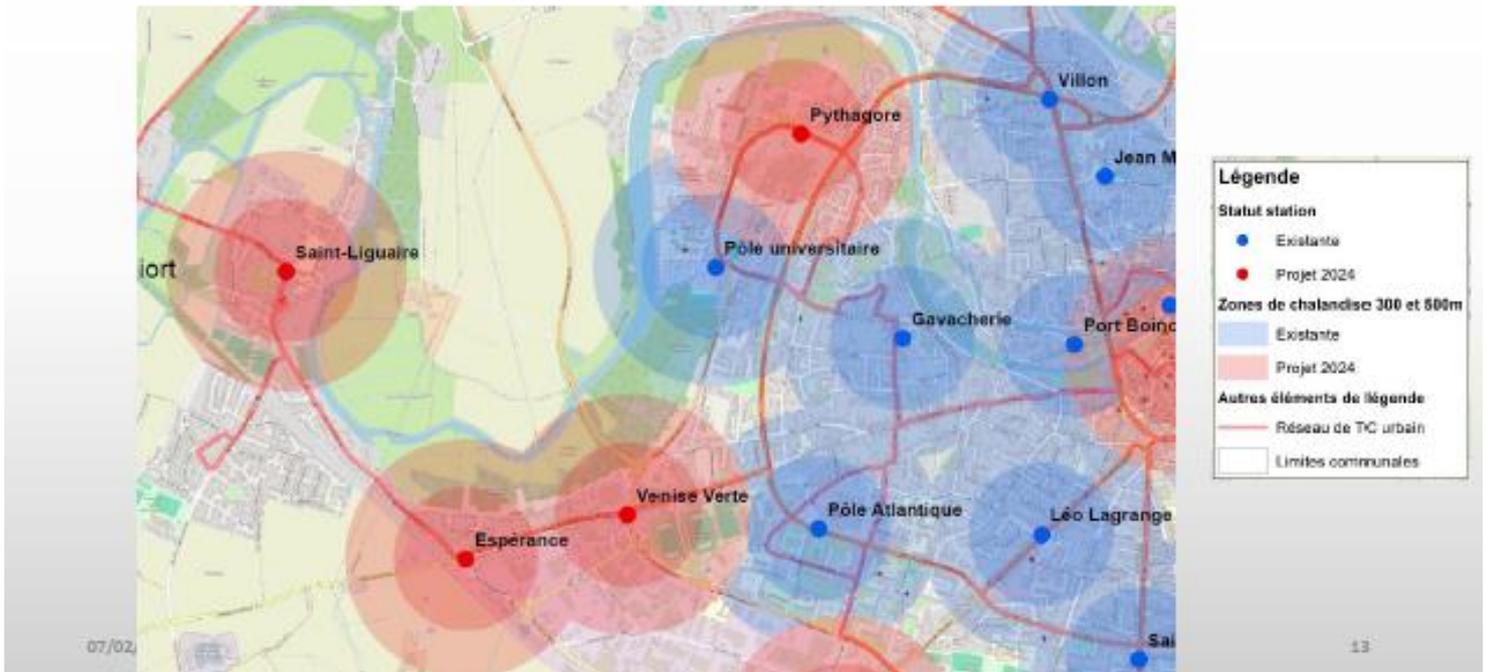
Dominique SIX s'occupe d'envoyer les équipes de la cellule d'éclairage. Par contre au niveau du parking, il rappelle qu'avec les nouvelles normes de non artificialisation des sols, imperméabiliser un champ pour faire un parking n'est pas dans l'air du temps.

Un membre de l'association YaKa Yalé demande s'il y a déjà une attribution à l'ancienne maison du gardien qui vient d'être refaite ? Karl BRETEAU répond qu'un gardien va être à nouveau sur le site pour surveiller les nouveaux équipements mis en place (prise de fonction en mai).

**Quatre nouvelles stations sur le quartier de Saint Liguairé :**

Trois en 2024 et une en 2025

## Quartier Noron/Saint-Liguairé – 4 stations nouvelles



# Les objectifs et implantations envisagées pour le déploiement 2024

## Objectif : répondre à la demande croissante par :

- La création de 22 nouvelles stations,
- La mise en place de 90 nouveaux vélos.

## Les implantations visent :

- Le renforcement du périmètre existant sur des sites stratégiques (Hôtel de Ville (8 bornes),

- L'élargissement du périmètre couvert par l'offre aux quartiers à dominante résidentielle (8 bornes) :

- Les grands employeurs de Niort : MAIF/SMACL, MACIF, IMA (10 bornes),

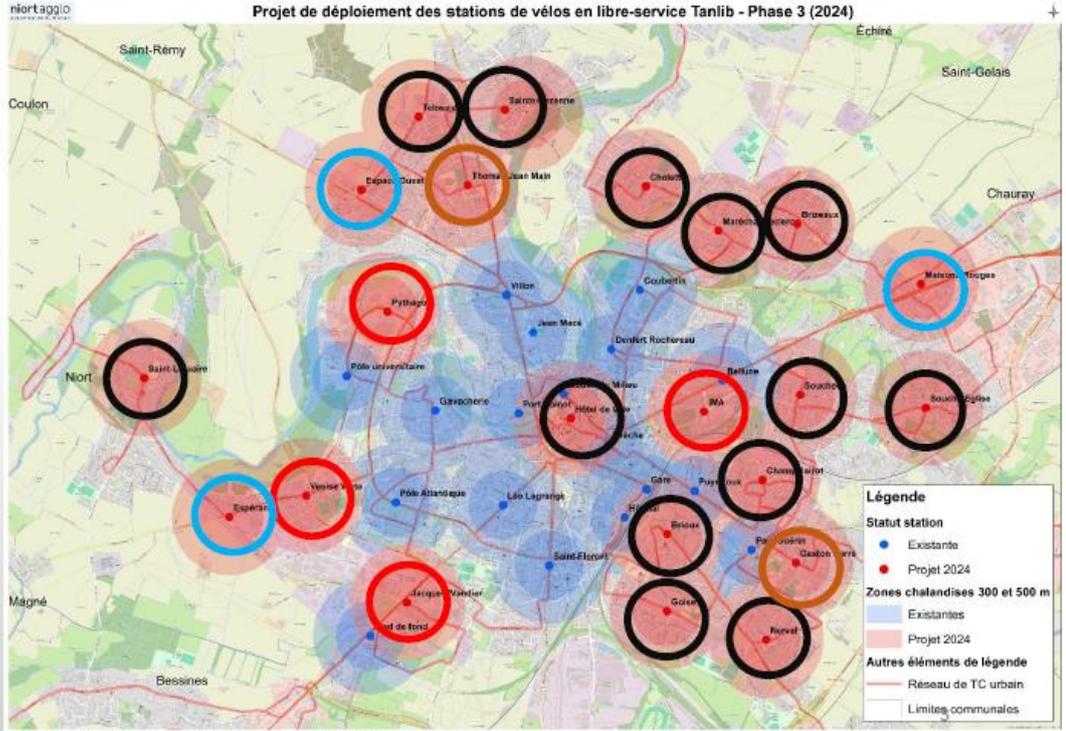
- Les parkings relais (10 bornes).

- Les lycées non équipés (8 bornes)

L'année 2024 vise également l'amélioration de la stratégie de régulation et de la disponibilité des vélos en station dans le cadre de la nouvelle DSP.

**Budget (investissement) : 540K € HT**

**Cibles pour le lancement : Mai à vélo, Semaine de la mobilité (septembre).**



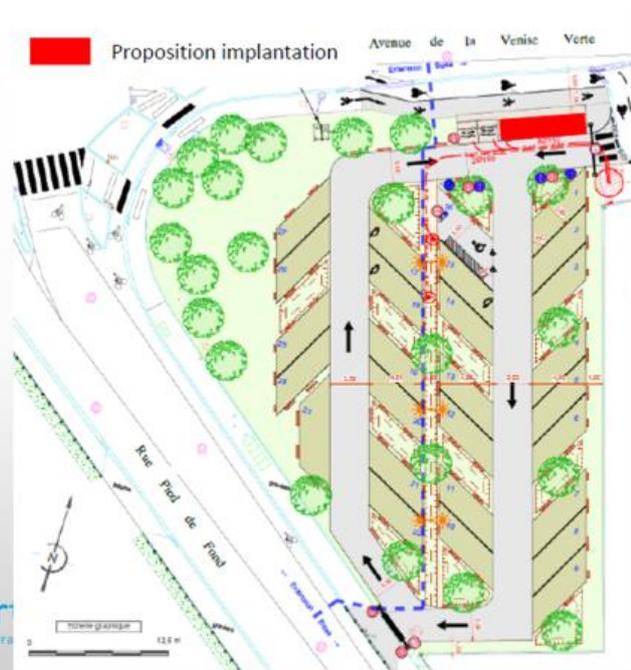
## Station Pythagore

- **Type de station :** entreprises
- **Nombre de bornes :** 10
- **Travaux :** réalisation d'une dalle béton
- **Ouverture potentielle de la station :** mai 2024
- **Contrainte urbanisme :** aucun
- **RAL :** 7006



## Station Espérance

- **Type de station** : P+R,
- **Nombre de bornes** : 10
- **Travaux** : réalisés dans le cadre de la création du P+R Maisons Rouges,
- **Ouverture potentielle de la station** : mai 2024
- **Contrainte urbanisme** : aucune.
- **RAL** : 7006



## Station Saint-Liguaire

- **Type de station** : cœur de quartier
- **Nombre de bornes** : 8
- **Travaux** : réalisation d'une dalle béton désactivé + déplacement banc
- **Ouverture potentielle de la station** : septembre 2024
- **Contrainte urbanisme** : déclaration préalable.
- **RAL** : 7006



# Les objectifs et implantations envisagées pour le déploiement 2025

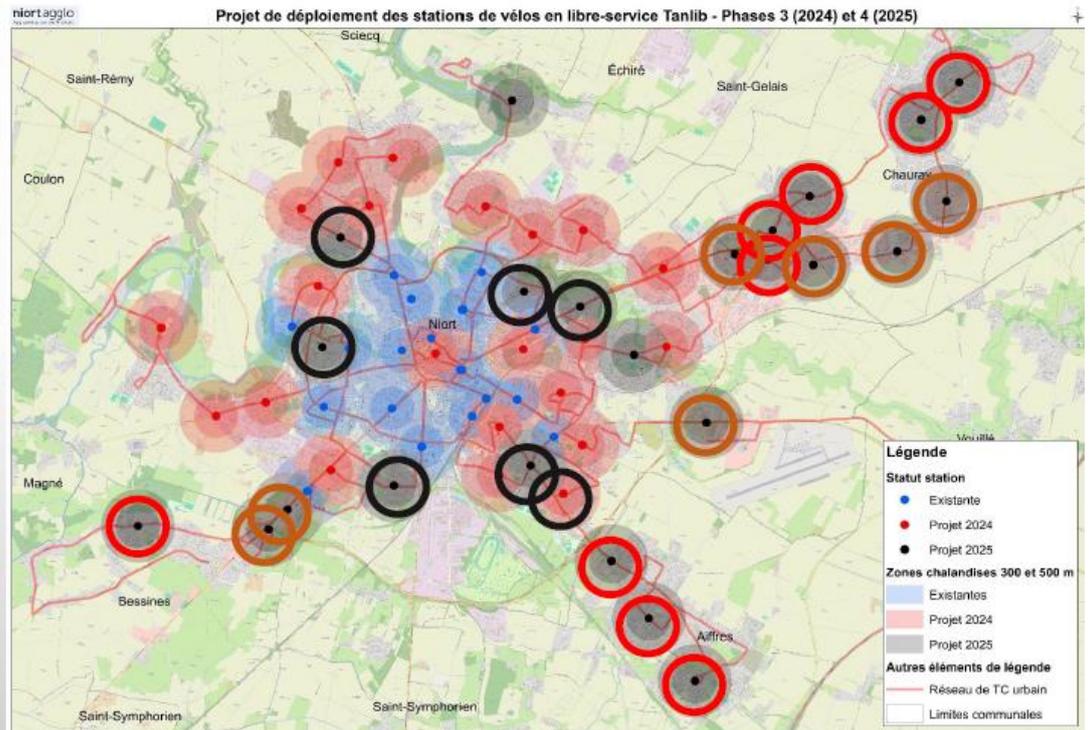
**Objectif : poursuivre le développement sur le cœur d'agglomération :**

- L'élargissement du périmètre aux communes de Aiffres, Bessines et Chauray,
- Densifier le maillage existant à Niort.

**Les implantations visent :**

-  Renforcement du maillage existant
-  Elargissement au cœur d'Agglo
-  Déploiement au ZAE cœur d'Agglo
-  Quartier périphériques de Niort

**Budget estimatif (investissement) : 615K € HT**



Philippe TERRASSIN rappelle que ces vélos sont particulièrement utilisés par les étudiants qui leur permettent de prendre leur correspondance de bus rapidement.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- 1 - Inscrivez-vous sur le site internet : [tanlib.ecovelo.mobi](https://tanlib.ecovelo.mobi)
- ou en vous connectant sur l'appli VéloTanlib pour créer votre compte utilisateur (munissez-vous de vos coordonnées bancaires au moment de votre inscription)
- 2 - S'identifier
- 3 - Sélectionner le tarif souhaité (tableau ci-après)
- 4 - Visualiser les vélos disponibles aux stations
- 5 - Débloquer le vélo
- 6 - Rouler en toute liberté

**TARIFS**

**OCCASIONNEL**

0,03€

**MINUTE**  
dès la 1<sup>re</sup> minute

ABONNEMENTS		
Semaine	Mois	Année
4€	10€	40€
Tarifs étudiants*	5€	20€
Tarif demandeurs d'emploi*	5€	

20 MINUTES GRATUITES

pour chaque trajet

+

\*sur justificatif

**DÉPASSEMENT**  
Facturation au temps d'utilisation supérieur à 20 minutes

0,03€/MINUTE

supplémentaire

## 5. Atelier du Lab : point d'étape

Les Soirées du Lab' sont à présent en train d'être déclinées en 8 actions qui pour rappel, visent à sensibiliser les habitants et à les rendre acteurs de leur quartier sur les problématiques de propreté.

Trois quartiers en expérimentation :

Tour-Chabot Gavacherie

Clou-Bouchet

Goise Champclairot Champommier

Objectif :

**Activer la participation citoyenne pour améliorer le cadre de vie  
Co-construire des projets visant à sensibiliser les habitants**

Exemple : point d'apport volontaire

Philippe TERRASSIN rappelle que la ville nettoie toutes les semaines ces points pourtant ces lieux sont souvent salis.

« La ville n'est pas sale, elle est salie », c'est pourquoi les habitants et les partenaires cherchent des solutions pour améliorer la vie des niortais, particulièrement par la sensibilisation des enfants.

Les actions retenues après les soirées du Lab :

**Action 1**  
**Sensibilisation artistique**

**Action 2**  
**Développer des actions de sensibilisation à la citoyenneté**

**Action 3**  
**Embellissement et décoration des Point d'Apport Volontaire**

**Action 4**  
**Développer l'économie circulaire**

**Action 6**  
**Pédagogie et jeunesse sur le thème du jet par fenêtre + Recensement des lieux de dépôts (Action 5)**

**FUSION Actions 7 & 8**  
**Cendriers sondages Et Vidéo de la vie du mégot**

niort agglomération du Niortais

niort DURABLE 2030

niort j'aime ma ville je m'implique !

## **Les Temps forts des quartiers seront le théâtre des actions :**

Des expositions photo,  
des confections de masque,  
de déguisements,  
d'un totem de déchets,  
des réalisations de vidéo,  
une maison des dépôts sauvages,  
une maison zéro déchet,  
réalisation d'œuvres d'art décalées,  
cendriers sondages

## **Temps d'échanges**

### **Appartement au-dessus de la salle associative**

Sa rénovation semble terminée, une personne dans le public demande s'il est réservé pour les migrants ? Philippe TERRASSIN rappelle que c'est un logement d'urgence géré par le centre communal d'action social qui s'en sert pour reloger des niortais ayant subi une catastrophe comme un incendie par exemple.

### **Boite à livres**

Un acteur de quartier s'interroge sur la raison pour laquelle le quartier de Saint Liguairé n'a toujours pas de boîte à livres alors qu'on en voit à plusieurs endroits de Niort et dans les villages avoisinants.

Philippe TERRASSIN indique qu'il va relancer le sujet.

Dominique SIX propose de voir avec les ressourceries si elles ne pourraient pas trouver un meuble susceptible de faire le corps de la boîte à livre, ce serait une belle deuxième vie pour ce meuble !

### **Rue de la Levée de Sevreau,**

Une personne du public indique que malgré que l'ouvrage soit récent, une partie de la rue s'affaisse. Dominique SIX en fait part aux services techniques.

### **Local pour les jeunes**

Pas d'avancée pour le moment

### **Barrières à côté du stade des Gardoux**

Les barrières qui longent la route sont très abimées et rouillées. Dominique SIX s'occupe de faire la remontée.

### **La voie verte SNCF**

La SNCF a priori ne souhaite pas vendre cette voie.

La CAN doit programmer un échange prochainement avec les EPCI voisins : Fontenay le Comte et Benet afin de définir le cadrage général de cette opération complexe, comprise sur le territoire de plusieurs collectivités, deux départements et deux régions. Ensuite, un courrier sera adressé présentant les orientations retenues à la SNCF afin de poursuivre la procédure de déclassement de la voie.

**La voie verte de la fin de la rue de la Venise Verte à Sevreau & avenue de La Rochelle**

900 000€ ont été alloués pour ce projet de sécurisation des piétons et des cyclistes.

Pour la partie sur l'avenue de Sevreau : les acquisitions foncières, que la SAFER doit effectuer, sont plus longues que prévues.

Sur l'avenue de La Rochelle, la voie cyclable sera prolongée depuis la Mude jusqu'au carrefour avec le Boulevard Tardy.

**Maele ROBERT**

*Coordinatrice Participation Citoyenne  
Service Proximité et Relations aux Citoyens*

*Ville de Niort*

*05.49.78.74.78*